



Communiqué de presse à l'occasion du 75ème anniversaire de la proclamation de la déclaration universelle des droits de l'Homme le 10 décembre 2023

À l'occasion du 75ème anniversaire de la proclamation de la déclaration universelle des droits de l'Homme, nous appelons le nouveau gouvernement de M. Frieden à enfin agir face aux multiples infractions au droit humanitaire commises par notre allié Israël avec le blanc-seing de notre allié commun, les États-Unis d'Amérique, contre la population de Gaza. Rappelons brièvement les infractions les plus graves :

- Rationnement drastique des entrées de vivres, de médicaments et, crucialement, de carburant qui est essentiel pour l'approvisionnement en eau potable et le fonctionnement des hôpitaux.
- Déportation hors de leur logement de 80% d'une population de plus de deux millions d'êtres humains qui restent sans-abri dans des zones frappées par des bombardements.
- Frappes militaires volontaires contre les infrastructures médicales, hôpitaux et ambulances, évacuations forcées d'hôpitaux et, comme dit précédemment, restrictions de carburant empêchant ces hôpitaux d'opérer sous anesthésie, de maintenir le fonctionnement de leurs unités de soins intensifs, pour les bébés nés prématurément notamment.

Ces mesures frappent indistinctement toute la population, des nouveaux-nés aux vieillards. Le secrétaire général de l'ONU parle d'une catastrophe humanitaire, Or, face à ces atrocités, notre gouvernement est presque inaudible. Nous sommes certes des alliés des États-Unis et d'Israël. Ce dernier bénéficie d'un régime d'avantages économiques le rendant quasi membre de l'Union européenne. Or, on parle à ses amis quand ceux-ci commettent des fautes. D'autant que dans la situation présente, ne pas le faire nous rend de fait complices des atrocités criminelles commises par Israël.

C'est pourquoi, nous demandons que notre gouvernement agisse :

- Qu'il demande un cessez-le-feu immédiat avec dépôt d'une motion en ce sens aux Nations Unies ;
- Qu'il prenne des sanctions diplomatiques contre Israël, c'est-à-dire :
 - Demande aux Pays-Bas de rappeler notre ambassadeur commun aux Pays-Bas.
 - Demande à la Belgique de renvoyer l'ambassadeur d'Israël accrédité au Luxembourg.
 - Ferme le *Luxembourg Trade & Investment Office* à Tel-Aviv.

Ces mesures sont dans les mains du gouvernement du GD de Luxembourg. Elles produiraient certainement un effet sur les autres membres de l'UE et de l'OTAN. Ainsi, le Luxembourg se prononcerait, au nom de sa conscience, pour le droit humanitaire contre la force aveugle et tyrannique. Ainsi, notre pays placerait courageusement les principes proclamés par les conventions et traités internationaux qu'il a ratifiés au-dessus de ses intérêts à court terme. Il ne saurait y avoir un meilleur moment pour agir que ce 75ème anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme.

Le Conseil d'Administration du CPJPO



Comité pour une Paix Juste au Proche-Orient asbl

ONG de développement - 136-138, rue Adolphe Fischer, L-1521 Luxembourg

IBAN: LU09 0019 2855 6791 9000 BIC: BCEELULL

+352 4 004 2764 | contact@paixjuste.lu | www.paixjuste.lu

